



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère
sur le territoire de la commune de Thônex

du 29 juin 1977

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Thônex du
27 mai 1977;

vu le préavis favorable de la commission cantonale
de nomenclature;

vu le règlement sur la dénomination des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

Il est donné le nom de :

CV8070

- Promenade des Oiseaux

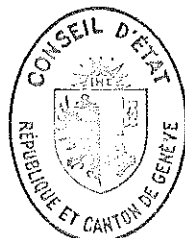
à l'artère, sans issue, partant de la route de Jussy et des-
servant un groupe d'habitations actuellement numéroté sur la
route de Jussy.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er septembre 1977.

* * *

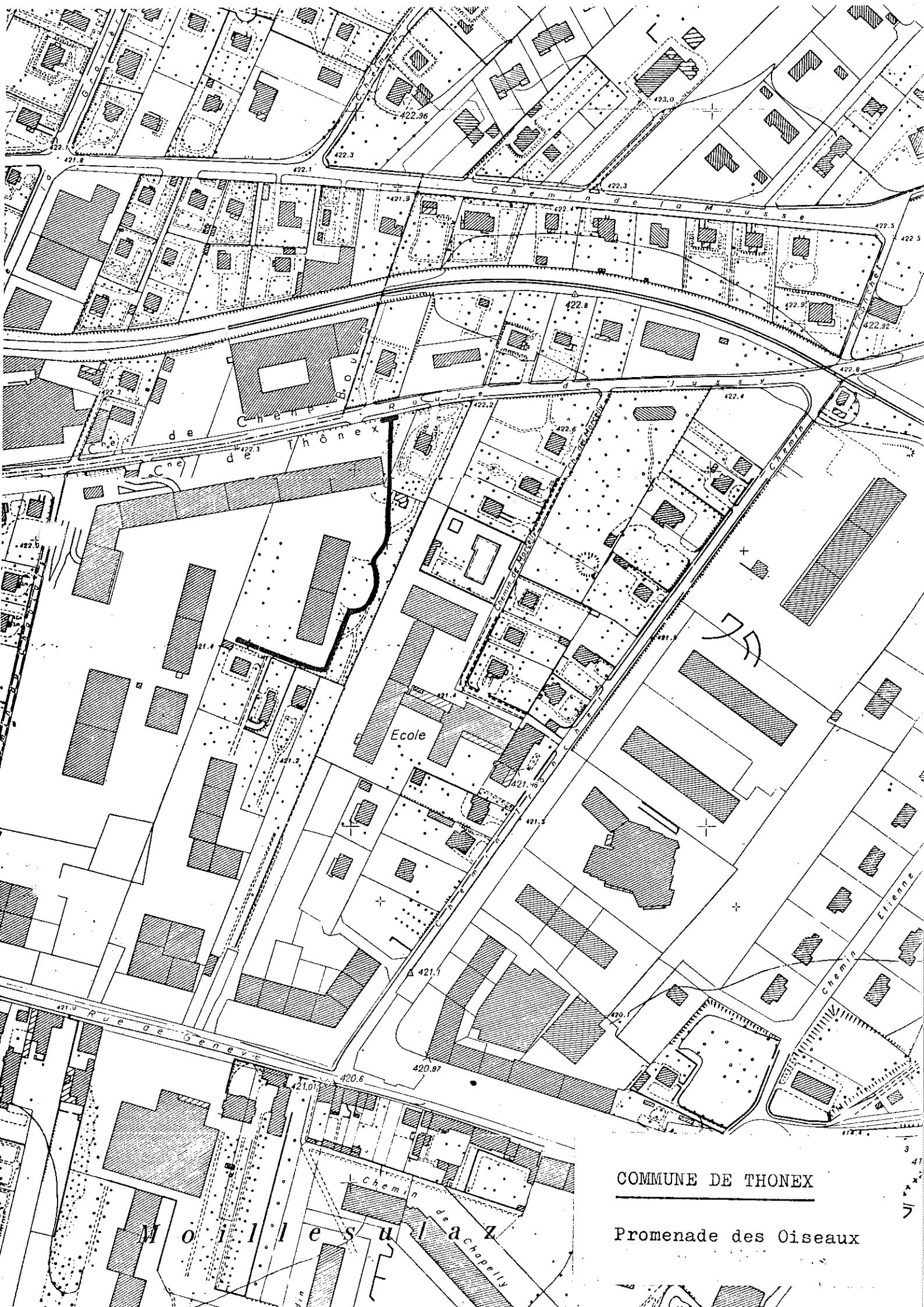
Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
BH	1 ex.
Travaux	2 ex.
Sautier	3 ex.
Chancellerie	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

Halland



COMMUNE DE THONEX

Promenade des Oiseaux

Moiillesulaz

Chemin de Chapelly

Rue de Beneve

Rue de Thonex

Chem. de la Mousse

Chemin Etienne

Ecole

75

422.36

422.3

422.1

421.9

422.3

423.0

422.5

422.5

422.8

422.9

422.92

422.92

422.8

422.4

422.2

422.6

421.4

421.90

421.5

421.1

420.1

420.87

421.01

Chemin

67.6



Commune de THONEX
 Promenade des Oiseaux
 ○ Nouvelle numérotation